

1 2 3 SERVICES A DOM

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 1.000 euros
Siège social : 7 RUE ARISTIDE BRIAND, 21700 NUITS ST GEORGES, France

513 696 583 R.C.S. DIJON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE **EN DATE DU 28 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six,

le vingt-huit mai, à quatorze heures trente,

La société A2MICILE EUROPE, représentée par Monsieur Vincent CHAULET,

agissant en qualité d'Associée Unique de la Société,

détenant la totalité des actions composant le capital social de la Société,

après avoir exposé :

1. qu'elle a pris connaissance des documents suivants :
 - le rapport du Président sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dit « rapport de gestion » ;
 - le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, dit « rapport spécial » ;
 - le texte des projets de décisions à soumettre au vote de l'Associée Unique ;
2. que les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Vincent CHAULET, Président de la Société ;
3. que les comptes annuels de l'exercice clos, l'inventaire et le rapport de gestion ont été adressés dans les délais légaux à l'Associée Unique ;

L'Associée Unique a statué sur l'ordre du jour suivant :

- examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Quitus au Président,
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts,
- pouvoirs pour formalités.

L'Associée Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

(Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Quitus au Président)

L'Associée Unique, connaissance prise des termes du rapport de gestion, approuve ledit rapport, ainsi que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui sont présentés, de même que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net comptable de 47.717 euros.

L'Associée Unique approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME DÉCISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Associée Unique, connaissance prise des termes du rapport de gestion, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice d'un montant de 47.717 euros de la manière suivante :

- En totalité à la distribution des dividendes,
La somme de 47.717 euros.
- Et de mettre en paiement ladite somme le 30 septembre 2026, à raison de 23.858,50 euros par action.

A hauteur de 47.717,00 euros, le montant des dividendes ci-dessus sera distribué à une personne morale et ne sera donc pas éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME DÉCISION

(Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce)

L'Associée Unique prend acte du fait qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue durant l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DÉCISION

(Dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts)

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Associée Unique, connaissance prise des termes du rapport du Président, prend acte du fait que la Société n'a effectué aucune dépense ni charge non déductible fiscalement visées au 4 de l'article 39 dudit Code.

CINQUIÈME DÉCISION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* * *
 *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par l'Associée Unique et consigné au registre prévu par la loi.

A2MICILE EUROPE
Associée Unique
Représentée par Vincent CHAULET

1 2 3 SERVICES A DOM

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 1.000 euros
Siège social : 7 RUE ARISTIDE BRIAND, 21700 NUITS ST GEORGES, France

513 696 583 R.C.S. DIJON

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

COPIE CERTIFIEE CONFORME

VINCENT CHAULET

✓ Certifié par  yousign

Monsieur **VINCENT CHAULET**
Président



SAS 1 2 3 SERVICES A DOM
7 RUE ARISTIDE BRIAND
21700 NUIITS ST GEORGES

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

<i>Bilan Actif</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>2</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>3</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>4</i>
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>5</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>7</i>
<i>Amortissements</i>	<i>8</i>
<i>Provisions</i>	<i>9</i>
<i>Créances et Dettes</i>	<i>10</i>
<i>Capital social</i>	<i>11</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>12</i>
<i>Produits à recevoir</i>	<i>13</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>14</i>

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 394,90	1 394,90		
	Fonds commercial	14 828,00		14 828,00	14 828,00
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	146 859,28	92 274,89	54 584,39	60 812,89
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	3 978,29		3 978,29	3 978,29
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	4 072,00		4 072,00	4 072,00
	Total de l'actif immobilisé (III)	171 132,47	93 669,79	77 462,68	83 691,18
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	384 532,00	64 194,72	320 337,28	208 126,72
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	70 956,29	712,79	70 243,50	75 393,74
	Charges constatées d'avance	291,00		291,00	500,37
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	37 751,25		37 751,25	32 782,74
	Total de l'actif circulant (IV)	493 530,54	64 907,51	428 623,03	316 803,57
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	664 663,01	158 577,30	506 085,71	400 494,75

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	455 779,29	333 797,18

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Capitaux Propres	Capital (dont versé 1 000,00)	1 000,00	1 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	100,00	100,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(2 310,30)	(56 548,86)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	47 716,56	54 238,56
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	46 506,26	(1 210,30)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		22 060,74
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		22 060,74
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	815,65	1 223,64
	Emprunts et dettes financières divers (2)	31,79	31,79
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 460,41	116 774,93
	Dettes fiscales et sociales	253 316,58	191 376,51
DETTES DIVERSES	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	87 955,02	70 237,44
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	459 579,45	379 644,31
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	506 085,71	400 494,75
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		47 716,56	54 238,56
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		459 579,45	379 644,31
(2) Dont emprunts participatifs			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Changement de réglementation comptable

Les comptes sont présentés conformément au règlement ANC n°2022-06, dont il est fait une première application au titre du présent exercice.

Les incidences de ce changement de méthode comptable se limitent à la présentation des états financiers

Comme le prescrit la réglementation, les comptes de l'exercice 2024 n'ont pas été retraités dans les comparatifs qui sont faits avec les comptes de 2025.

Le bilan de l'exercice présente un total de **506 086 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 000 766 euros** et un total **charges** de **1 953 049 euros**,dégageant ainsi un **résultat** de **47 717 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Logiciels	de 1 à 3 ans
Installations, agencements	de 5 à 10 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	de 4 à 5 ans
Matériel de bureau& informatique	de 3 à 10 ans
Mobilier	10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Effort construction

La cotisation est supportée sous la forme de prêts consentis par la société.

Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	16 222,90					16 222,90
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 222,90					16 222,90
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	109 252,65		4 954,30			114 206,95
	Matériel de transport	29 108,33		13 325,00		13 325,00	29 108,33
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 544,00					3 544,00
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	141 904,98		18 279,30		13 325,00	146 859,28	
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	8 050,29					8 050,29
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 050,29					8 050,29
TOTAL		166 178,17		18 279,30		13 325,00	171 132,47

Amortissements

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			1 394,90			1 394,90
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			1 394,90			1 394,90
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			48 439,76	11 182,80		59 622,56
	Matériel de transport			29 108,33	12 486,45	12 486,45	29 108,33
	Matériel de bureau, mobilier			3 544,00			3 544,00
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			81 092,09	23 669,25	12 486,45	92 274,89	
TOTAL				82 486,99	23 669,25	12 486,45	93 669,79

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	16 253,74		16 253,74	
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	5 807,00		5 807,00	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	22 060,74		22 060,74	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	49 776,35	64 194,72	49 776,35	64 194,72
	Autres		712,79		712,79
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	49 776,35	64 907,51	49 776,35	64 907,51
	TOTAL GENERAL	71 837,09	64 907,51	71 837,09	64 907,51
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		64 907,51	71 837,09	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	3 978,29		3 978,29
	Autres immobilisations financières	4 072,00		4 072,00
	Clients douteux ou litigieux	13 609,48	13 609,48	
	Autres créances clients	370 922,52	370 922,52	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	613,09	613,09	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	852,91	852,91	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 861,20	5 861,20	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	15 529,06	15 529,06	
	Débiteurs divers	48 100,03	48 100,03	
	Charges constatées d'avance	291,00	291,00	
	TOTAL DES CREANCES	463 829,58	455 779,29	8 050,29
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	815,65	815,65		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	117 460,41	117 460,41		
	Personnel et comptes rattachés	161 123,67	161 123,67		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	75 557,00	75 557,00		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 397,00	2 397,00		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	14 238,91	14 238,91		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	31,79	31,79		
	Autres dettes	87 955,02	87 955,02		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	459 579,45	459 579,45		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		31,79			

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2,00	500,0000	1 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		2,00	500,0000	1 000,00

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		141 847
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 431
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>8 431</i>	
Dettes fiscales et sociales		133 416
<i>PROVISIONS POUR CONGES PAYES</i>	<i>91 902</i>	
<i>CH. SOC. S/ CP</i>	<i>15 465</i>	
<i>TAXE APPRENTISSAGE</i>	<i>7 352</i>	
<i>FORMATION PRO. CONTINUE</i>	<i>7 079</i>	
<i>ETAT-CHARGES A PAYER</i>	<i>11 618</i>	

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		3 951
Autres créances		3 951
<i>DEB ET CRED DIVERS PRODUITS A</i>	<i>3 951</i>	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		291	291
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			291